

Image not found or type unknown



Héritage d'un petit fils unique

Par **pilounette**, le **08/01/2016** à **17:57**

bonjour je suis fille unique et mon fils aussi depuis 14 ans qu'il est marié il a bénéficié de sa grand mère au moins la somme de 40000 euros argent donné sous forme de chèques de 2000 euros étalés sur ces années cet argent n'a pas été déclaré car j'ignorais qu'il fallait le faire je trouvais normal que mamie dispose de son argent en faisant plaisir à son petit fils que devrat-il payer aux impots comme droits de dsuccession lorsqu'elle décédera sachant qu'elle vient de feter ses 93 ANS merci cordialement